

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
COMMISSION DE CONCERTATION
Madame SCHILLEBEECKX
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 47E/05 (correspondant : Fr Vylder)
N/Réf. : AVL/cc/BXL-2.1628/s.392
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Chaussée d'Etterbeek, 64-68. Extension du bâtiment Justus Lipsius. Nouveaux plans. Demande de la Commission de Concertation

En réponse à votre lettre du 11 mai 2006, sous référence, réceptionnée 12 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 24 mai 2006 concernant l'objet susmentionné.

Le projet avait déjà reçu un avis défavorable de la CRMS le 28/11/2002.

Depuis, il a très peu évolué et ne semble pas s'intégrer dans la réflexion globale qui émerge actuellement sur la remise en valeur de la chaussée d'Etterbeek comme nouvel axe structurant fort du quartier européen. En effet, cette réflexion suppose la remise en valeur du paysage de la vallée, un aménagement de la voirie qui accueille de manière confortable tous les modes de déplacement et, enfin, une mixité de fonction qui instaure une liaison continue entre la place Jourdan et le square Marie-Louise. Or, jusqu'à présent, la chaussée d'Etterbeek est confinée dans un rôle de voie de desserte automobile et de service, rassemblant les accès aux parkings et l'évacuation des poubelles d'immeubles de bureaux.

La présente demande ne rompt malheureusement pas avec cette tendance. L'implantation de l'immeuble est proposée en symétrie du bloc E du Résidence Palace, sans qu'aucune étude ne documente ni la pertinence de ce choix, ni les espaces qu'il est appelé à articuler entre la nouvelle esplanade située dans le bas du Résidence, la place Jean Rey, le futur îlot Van Maerlant et le rond-point Schumann. Le projet est présenté comme totalement déconnecté de son contexte, faisant abstraction des enjeux extrêmement importants qui se jouent ici. Or, tant du point de vue des volumes que de la forme urbaine, l'aménagement à prévoir représente la dernière chance pour la Région de reconnecter la chaussée d'Etterbeek sur le rond-point Schumann et de diminuer sensiblement la ségrégation dont souffre cet axe par rapport au quartier européen. Le tissu urbain monofonctionnel récemment bâti entre la rue Belliard et le rond-point Schumann souffre d'un manque de perméabilité dramatique, qui ne fait qu'accentuer l'enclavement de la chaussée d'Etterbeek.

Si l'extension du Justus Lipsius n'est pas réétudiée comme un élément fort de la revitalisation de l'ancienne chaussée, la Région devra abandonner tout espoir de redynamiser ce morceau de ville.

Par rapport à ces considérations, la CRMS émet les recommandations suivantes :

- Il est indispensable d'étudier une nouvelle connexion piétonne plus lisible entre le rond-point Schumann (ou ses abords) et la chaussée d'Etterbeek. Cette connexion devrait déboucher de manière plus évidente sur la chaussée.
- La vue qui s'offre aujourd'hui depuis la chaussée vers le haut, entre le Résidence Palace et le Conseil de l'Union Européenne, contribue à cette lisibilité et à la perception des implantations européenne. Or, le bâtiment projeté en pont au-dessus des entrées de parking (raccord du côté du conseil de l'union) vient complètement obturer cette perspective.
- La voirie d'accès aux parkings (nouveaux et anciens) doit être complètement repensée et requalifiée en fonction de l'aménagement de la chaussée dont elle rompt la continuité.
- Les rez-de-chaussée donnant sur ce nouvel espace requalifié et sur la chaussée doivent accueillir des activités en relation avec l'espace public et être directement accessibles à partir de celui-ci. Le traitement architectural du rez-de-chaussée doit se traduire par une interface correcte et dynamique entre ces activités et l'espace public.
- L'esplanade située à l'arrière et en contre-bas du Résidence Palace est un élément-clé de l'ensemble de l'articulation. La décision de la surélever par rapport à la chaussée d'Etterbeek ou, au contraire, de l'aménager de plain-pied avec la chaussée doit être motivée au niveau de la connectivité des espaces publics que la chaussée relie, ainsi que des formes urbaines et des séquences spatiales dont elle assure la continuité.
- Quel que soit le parti qui sera choisi à cet égard, les activités qui bordent la place (au niveau haut ou au niveau bas) doivent, elles aussi, être en synergie avec l'espace public. Si l'alternative de l'esplanade surélevée est choisie, l'alignement de la chaussée d'Etterbeek sera souligné par un front continu. Le dessous de l'esplanade n'abritera pas des parkings mais des équipements ou d'autres activités (cinémas, commerces, etc.).

La demande actuelle ne répond à aucune de ces recommandations, bien au contraire. Elle prévoit de raccorder le nouvel immeuble à une esplanade surélevée (qui ne fait pas partie de la demande et sur laquelle aucune information n'est donnée) par l'intermédiaire d'un escalier confidentiel qui débouche chaussée d'Etterbeek dans une sorte de trou fermé par une grille. Les rez-de-chaussée haut et bas abriteraient des activités tertiaires sans relation dynamique avec l'espace public ainsi que des accès de parkings. L'expression architecturale est à la mesure du manque de définition du programme.

Ce projet ne pouvant en aucun cas contribuer à la remise en valeur de la chaussée d'Etterbeek et du quartier européen, la Commission demande à la Ville de s'y opposer fermement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.